

Depuis les ordonnances Macron de 2017, le comité économique et social (CSE) fusionne l'ensemble des instances représentatives du personnel (IRP) antérieures, délégués du personnel (DP), comité d'entreprise (CE) et comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Du 23 au 29 novembre vous allez élire vos représentantes et représentants auprès de la direction

Un vote qui a des conséquences multiples

Votre vote a des conséquences à plusieurs niveaux :

1. localement, sur l'établissement de Grenoble ;
2. sur le périmètre de Schneider en France ;
3. au niveau de la branche de la métallurgie et de la convention collective ;
4. nationalement pour les désignations aux prud'hommes, la gestion d'organismes comme la sécurité sociale, les retraites Agirc/Arrco, pôle emploi...



1. Localement sur Grenoble

Les élu(e)s du CSE auront en charge pour les entités Grenobloises :

- les questions économiques : chiffres d'enregistrement/facturation, suivi des effectifs intérim, prestataires, réorganisations....
- le suivi des plans de formation
- les questions relevant de l'application du code du travail, de la convention collective, des accords d'entreprise
- les questions relevant de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail
- toutes les activités sociales comme les aides pour les voyages, la billetterie ... financés par votre contribution au budget du CE.

FO n'est soumis à aucun lobby interne ou externe à l'entreprise, et en toute indépendance, revendique le respect le maintien et l'évolution de tous les savoir-faire et des expertises sur notre bassin d'emploi, gages de l'avenir de notre entreprise et de celui de nos enfants.

2. Sur le périmètre SE en France

Vos représentant(e)s sur Grenoble sont les contacts privilégiés des instances centrales qui sont concernées par ce qui tout SEI-SEF (CSE Central) ou tout Schneider Electric en France (Comité de Groupe). Ce sont ces élu(e)s grenoblois qui y sont appelés à siéger. L'ensemble des votes des salarié(e)s sont consolidés et permettent de mesurer la représentativité de chaque organisation syndicale. Seules les organisations représentant plus de 10% des salarié(e)s dans l'entreprise peuvent négocier des accords tels que : intéressement-participations, temps de travail, télétravail, compétitivité emploi, GPEC, complémentaire santé, couverture arrêt de travail/décès/invalidité, des dispositifs de retraites supplémentaires (PERCO/PERE)... Evidemment, plus une organisation syndicale a du poids, plus elle est écoutée. C'est bien pour cela que **FO** est un acteur central à Schneider ce qui a permis de signer de signer des accords bien supérieurs à la convention collectives et au code du travail.

Les organisations syndicales représentatives à Schneider

FO	25,97%
CFDT	21,79%
CGT	17,89%
CFE-CGC	15,41%
CFTC	13,12%

A noter : un syndicat peut avoir des élus et ne pas être représentatif.

3. Au niveau de la Branche de la métallurgie et de la convention collective

Schneider adhérent à la branche de la métallurgie, les votes des salarié(e)s des entreprises de la branche sont consolidés pour obtenir la représentativité de chaque organisation syndicale. Pour pouvoir être « autour de la table », c'est-à-dire négocier, il faut au moins 8% de représentativité.

A l'heure où la convention collective de la métallurgie est remise complètement à plat, le rôle de 4 organisations syndicales de salariés(e) est majeur : elles négocient la convention collective qui définit les coefficients et qualifications, les rémunérations minimales associées, les indemnités de licenciements et de retraites, les jours de congés pour mariage, naissance, décès d'un proche...

Les organisations syndicales représentatives au niveau de la branche

FO	18,58%
CFDT	29,10%
CGT	30,30%
CFE-CGC	22,02%
CFTC	-- *

* Non représentatif au niveau branche

4. Au niveau national

Lors des interactions avec le gouvernement, le poids des syndicats (8% = représentativité) est évidemment pris en compte.

L'audience syndicale est aussi prise en compte pour la désignation des conseillers prud'hommes ainsi que pour la gestion des 3 caisses de sécurité sociale (maladie, retraite, allocations familiales), de l'assurance chômage, des retraites complémentaires AGIRC/ARRCO...

FO, 3^e organisation syndicale du pays, est capable de négocier et de réformer, mais s'il le faut de s'opposer.

Les organisations syndicales représentatives au niveau national

FO	15,60%
CFDT	26,39%
CGT	24,85%
CFE-CGC	10,69%
CFTC	9,48

Les élections du CSE de Grenoble se déroulent du **23 au 29 novembre 2018**.

Voter c'est élire des représentants locaux mais aussi et surtout donner des forces à celles et ceux qui tentent de défendre et d'améliorer vos conditions de travail tant au périmètre Schneider que de la Branche. C'est aussi défendre la gestion des grands organismes de notre protection sociale comme la sécurité sociale, l'assurance chômage et les retraites.

Votez pour vous, Votez FO!